



Récompense lors d'un pacs

Par **Fleur12**, le **01/02/2015** à **11:05**

Bonjour,

Durant le pacs, mon conjoint a réalisé des travaux sur un bien propre à mon nom (acquis avant pacs et mariage). Nous nous sommes mariés par la suite.

En cours de divorce, il me réclame une récompense sur les travaux qu'il a réalisés lors du pacs sur ce bien propre, en prenant pour base de calcul 10€/h.

Je sais qu'il est en droit de le faire hors mariage, mais dans le cadre d'un pacs ?

Merci pour vos réponses

Par **aguesseau**, le **01/02/2015** à **11:10**

bjr,

dans votre situation, comme les travaux ont été financés par votre futur ex-mari sur votre bien propre, il peut vous demander non une récompense mais le remboursement d'une créance à votre égard car les travaux faits par votre ami vous ont enrichi, vous devez le rembourser.

cdt

Par **Fleur12**, le **01/02/2015** à **15:57**

Merci pour votre réponse, mais ils n'ont pas été financés par lui mais par un prêt à mon nom, il a effectué lui même qques travaux de rénovation , c'est cette "main d'œuvre " que je lui dois. Elle n'est pas dûe dans le cadre du mariage mais je voulais savoir si le statut du pacs

équivalent ou non à celui du mariage ?
Merci

Par **aguesseau**, le **01/02/2015 à 18:49**

ce sont les termes qui changent, entre époux on parle de récompense s'il y a une communauté.
en l'absence de communauté comme dans le pacs ou concubinage, il s'agit d'une créance pour laquelle vous êtes d'accord ou pas.